

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-383

AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

- QUE le Conseil de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a adopté, à la séance extraordinaire du 23 janvier 2024, le règlement de concordance numéro 2024-383 modifiant le règlement de lotissement numéro 2018-241 ;
- QUE ce règlement est officiellement entré en vigueur le 22 février 2024, lors de la délivrance du certificat de conformité à son égard par la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé ;
- QUE le règlement numéro 2024-383 a pour but de modifier les conditions à respecter relativement à la modification d'un lot dérogame ;
- QUE ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, ce 20^e jour de mars 2024 (20-03-2024)



Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière